

# Conseil communal du jeudi 25 janvier 2024 à 20h00

Vous êtes invités à la séance du conseil communal du jeudi 25 janvier 2024 à 20h00. Cette séance se déroulera dans la salle du conseil de la maison communale.

## Ordre du jour

### Séance publique

#### Affaires internes

##### 1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors des points à l'ordre du jour du conseil. Les réponses sont données par le bourgmestre et les échevins.

##### 2. ICT: Remplacement des serveurs

Les serveurs actuels doivent être remplacés. Il est demandé au conseil communal d'approuver l'achat de deux nouveaux serveurs.

#### Finances

##### 3. Liste des subventions nominatives 2024

La liste des subventions nominatives pour 2024 est soumise à l'approbation du conseil communal, conformément à l'article 41, 23° du décret sur les administrations locales.

#### Personnel

##### 4. Approbation de l'ajustement de l'organigramme de la commune et du CPAS

L'organigramme est un instrument vivant qui doit être adapté aux besoins de l'administration. Une adaptation est donc proposée : le classement du poste de "chef du service des Travaux Publics" au niveau A1-A3.

#### Affaires territoriales

##### 5. Approbation de l'accord de coopération entre la commune de Fourons et RLH&V - Landschapspark Grenzeloos Bocageland - extension

La commune de Fourons a déjà conclu un accord de coopération avec RLH&V afin de coordonner la demande de création d'un parc paysager. Depuis, le parc paysager a été reconnu. Le gouvernement flamand accorde des subventions pour faire la transition entre la demande, l'approbation du parc paysager et la mise en service effective du parc paysager. Un nouvel accord de coopération a été élaboré entre la commune de Fourons et 'Regionaal Landschap Haspengouw en Voeren' dans le cadre de la période de transition entre la demande et la reconnaissance finale du parc paysager 'Grenzeloos Bocageland'. Il sera soumis à l'approbation du conseil communal.

##### 6. Approbation de la mise en service de la plateforme d'information sur l'immobilier et renouvellement du règlement sur les redevances

Depuis le 12/10/2023, la fourniture d'informations sur la vente ou le transfert de biens immobiliers (ce qu'on appelle les informations urbanistiques) se fait via un guichet digital du Gouvernement flamand, le VIP. L'un des éléments de ce guichet est un système de paiement uniforme : les demandeurs de ces informations paient le Gouvernement flamand, qui, conformément aux accords conclus avec la commune, transmet également les coûts aux communes.

Les communes sont à présent invitées à adapter leurs propres règlements, qui régissent le paiement de toutes sortes de frais, afin de garantir que cette nouvelle disposition est également correcte d'un point de vue juridique. Il est demandé au conseil d'approuver ce règlement.

## **7. Approbation du plan de gestion des eaux pluviales et de la sécheresse de la commune de Fourons**

Dans le cadre du Blue Deal, le Gouvernement flamand exige de toutes les communes qu'elles élaborent un plan de gestion des eaux pluviales et de la sécheresse suffisamment ambitieux si elles veulent continuer à bénéficier des subventions liées à l'eau, y compris les subventions pour la construction d'égouts.

Le service des affaires territoriales a élaboré un plan de gestion des eaux pluviales et de la sécheresse en collaboration avec Fluvius, le gestionnaire des égouts de la commune de Fourons, et Arcadis, un bureau d'étude mandaté par Fluvius à cet effet. Ce plan a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif impliquant diverses parties concernées. Le plan a reçu un avis favorable du Milieuraad et est maintenant soumis à l'approbation du conseil communal.

## **8. Vente de lots zone PME zone Route de Warsage - approbation acte de lotissement**

Le lotissement du site PME le long de la Route de Warsage, comprenant trois lots à vendre et à développer, a été approuvé l'année dernière et les travaux de réalisation de ce site PME sont en cours de réalisation. Le conseil communal a approuvé la vente de principe, le prix de vente minimum et certaines conditions de vente en décembre 2023.

Avant de pouvoir vendre tout ou partie d'un de ces lots, un acte de lotissement doit également être traité par un notaire. Le projet d'acte de lotissement est soumis à l'approbation du conseil communal.

## **9. Distance au sol gratuite Rue de Battice - approbation de l'acte**

Le Collège des Bourgmestre et Échevins a récemment approuvé un lotissement situé le long de la rue de Battice, près de l'intersection avec la rue de Fouron. Le lotissement comprend deux lots à bâtir et un petit troisième lot en vue d'une distance au sol gratuite, cette distance étant due au tracé erratique de la ligne de construction à cet endroit.

Le projet d'acte pour la distance au sol gratuite est soumis à l'approbation du conseil communal.

Salutations collégiales,

Shanti Huynen

Président